

Date de la séance

Le 29 juin 2023

Date de convocation

Le 21 juin 2023

Date de publication

Le 21 juin 2023

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 22

Procurations 8

Excusé 0

Absents 4

N° 2023-06-42

OBJET :

**AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION
ENTRE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES GALLY-
MAULDRE (CCGM)
ET
L'ETABLISSEMENT
PUBLIC FONCIER
D'ILE-DE-FRANCE**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la
Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-trois

Le jeudi 29 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Présents :

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT

Procurations :

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM à Hervé CAMARD

Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE

Caroline QUINET à Laurent RICHARD

Eric MARTIN à Vincent GAY

Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Christelle BARDEILLE à Karine DUBOIS

Absents : Damien GUIBOUT, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO, Jean-Philippe ANTOINE

Secrétaire de séance : Nathalie CAHUZAC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

CONSIDERANT l'intérêt et la nécessité d'un travail en synergie entre la CCGM et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France afin d'œuvrer ensemble au développement économique du territoire ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 20 juin 2023 ;

CONSIDERANT la présentation réalisée lors de la Commission Développement Economique et Aménagement réunie le 27 juin 2023 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Adriano BALLARIN, vice-Président délégué au Développement Economique et à l'Aménagement ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Yves DEKEYREL) :

- ⇒ **DECIDE** de solliciter la signature d'une convention de partenariat entre la CCGM et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France pour une période d'un an ;
- ⇒ **DESIGNE** Monsieur Patrick LOISEL, Président, pour représenter la CCGM au titre de ce partenariat ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur Le Président de la CCGM à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

Le Président
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...05./...07../2023
- Document rendu exécutoire le ...05./...07../2023